

REFERENTIELS

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. » Article L.6113-1 du Code du Travail créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 -art. 31 (V)

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences n°1 (BC1) Préparation et animation de cycles de séances d'initiation ou de découverte du tennis			
A.1.1 – Repérage des caractéristiques et des besoins des publics dans le tennis	C.1.1.1 – Identifier les attentes et les motivations des différents publics au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	(épreuve n°1) Il est demandé au candidat d'élaborer un cycle de séances de tennis en initiation auprès d'un public jeunes ou adultes à partir de son alternance en club. Ce cycle de séances peut porter sur un projet réalisé ou sur un projet en cours de réalisation. Le cycle porte à minima sur 6 séances. Ce cycle est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis consultatif à partir d'une grille mise à disposition, et adressé aux évaluateurs en même temps que les écrits du candidat, en amont des épreuves.	<i>Le choix de l'outil (questionnaire, entretiens structurés, ...) est adapté à la nature des informations à recueillir (quantitatives, qualitatives, ...). Les attentes et motivations des personnes sont formulées.</i>
	C.1.1.2 – Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des différents publics au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.	Ce cycle de séances peut porter sur un projet réalisé ou sur un projet en cours de réalisation. Le cycle porte à minima sur 6 séances. Ce cycle est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis consultatif à partir d'une grille mise à disposition, et adressé aux évaluateurs en même temps que les écrits du candidat, en amont des épreuves.	<i>Les outils d'évaluation utilisés sont présentés (utilisation des grilles d'observation à disposition, observation des participants lors d'une séance d'accueil, entretiens avec les participants, avec le représentant de la structure, ...). La condition physique des participants est évaluée. Le niveau de pratique des participants est repéré. Les besoins spécifiques et particularités des participants, dont ceux en situation de handicap sont identifiés en tenant compte des exigences du tennis.</i>
A.1.2 – Recueil des objectifs et des ressources de la structure de tennis	C.1.2.1 – Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des ressources et des contraintes de la structure.	En amont des épreuves, les évaluateurs examinent le cycle de séances préparé par le candidat. Puis ils conduisent un entretien individuel sur le cycle de séances d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle d'animation de séances et 20 minutes	<i>Les ressources humaines et matérielles (équipement, locaux, matériel, ...) disponibles pour la réalisation du cycle de séances sont explicitées.</i>
	C1.2.2 – Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés à la pratique du tennis	En amont des épreuves, les évaluateurs examinent le cycle de séances préparé par le candidat. Puis ils conduisent un entretien individuel sur le cycle de séances d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle d'animation de séances et 20 minutes	<i>Le projet / les attentes de la structure sont identifié(e)s. La manière dont le cycle de séances répond au projet / aux attentes de la structure est explicitée.</i>
A.1.3 – Elaboration d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis	C.1.3.1 – Elaborer un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à assurer la progression des différents publics avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.	En amont des épreuves, les évaluateurs examinent le cycle de séances préparé par le candidat. Puis ils conduisent un entretien individuel sur le cycle de séances d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes au maximum de présentation par le candidat de son cycle d'animation de séances et 20 minutes	<i>Les objectifs d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis tiennent compte des besoins, des motivations et des caractéristiques des participants. Les besoins spécifiques des participants sont pris en compte (notamment les participants en situation de handicap). La méthodologie utilisée pour faire progresser les participants au cours d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis est explicitée.</i>

		maximum de questions par les évaluateurs. (épreuve n°2)	<i>Le cycle de séances d'initiation ou de découverte du est formalisé par écrit (objectifs du projet voire du cycle et articulation entre les séances). Les mesures générales permettant d'assurer la sécurité des publics dans le cadre d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tiennent compte des caractéristiques des infrastructures d'accueil des activités.</i>
	C.1.3.2 – Définir une grille de séances d'initiation ou de découverte du tennis et des situations pédagogiques cohérentes pour chaque séance en tenant compte du temps, du lieu disponible et des publics, avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap	Il est demandé au candidat d'animer auprès de 6 à 12 participants une séance de tennis de 30 minutes préparée en amont de l'évaluation par le candidat. Le public est défini par le centre de formation agréé. Le candidat procède à la préparation du matériel et à l'accueil des participants. L'évaluation a une durée de 30 minutes (hors temps de préparation du matériel et d'accueil des participants).	<i>Les objectifs d'une séance d'initiation ou de découverte du sont cohérents avec ceux du cycle. La chronologie d'une séance d'initiation ou de découverte du (échauffement, corps de séance, retour au calme) est respectée. La grille du tennis proposée tient compte du temps disponible. La grille du tennis proposée tient compte du lieu utilisé pour la pratique. La grille du tennis proposée tient compte du nombre et des caractéristiques des participants. Les situations pédagogiques proposées respectent la logique et les fondamentaux de du tennis Les choix techniques et pédagogiques sont justifiés en lien avec les exercices proposés. La grille du tennis est formalisée par écrit.</i>
	C.1.3.3 – Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique et la protection des différents publics et des tiers au cours des séances d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité liées à celles-ci.	Deux évaluateurs observent cette mise en situation d'animation d'une séance puis conduisent un entretien individuel avec le candidat. Cet entretien a une durée de 30 minutes maximum, dont 20 minutes consacrées au bilan de la séance et aux questions portant sur les aspects sécuritaires, et 10 minutes à un exercice de transposition de la séance sur au moins un autre type de public.	<i>Les obligations légales et les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis sont explicitées. Les conditions et limites d'exercice des titulaires du CQP Educateur Tennis sont explicitées. Les risques pour les participants, les tiers et l'environnement considéré sont identifiés. Les mesures prévues pour assurer la protection et l'intégrité physique des publics sont adaptées aux caractéristiques des publics et au tennis (adaptation de la pratique en fonction de la situation d'encadrement, ...).</i>
	C.1.3.4 – Organiser l'évaluation d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en vue d'y proposer des modifications ou ajustements		<i>Les outils et moyens d'évaluation choisis sont adaptés (cohérence avec les objectifs poursuivis, les ressources mobilisables). Les critères d'évaluation sont clairs et adaptés au tennis. La manière dont ces critères seront utilisés pour proposer des adaptations ou ajustements est explicitée.</i>
A.1.4 – Installation et préparation du matériel nécessaire à une séance d'initiation ou de découverte du tennis	C.1.4.1 – Mettre en place le matériel nécessaire à une séance dans le respect des exigences du tennis pour répondre à ces dernières.		<i>Le temps nécessaire à l'installation ou à la préparation du matériel en amont d'une d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis est prévu. Les opérations d'entretien de premier niveau du matériel utile d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis sont réalisées lorsque nécessaire.</i>
A.1.5 – Accueil des publics à des cycles de séances d'initiation ou de découverte du tennis	C.1.5.1 – Informer les différents publics des objectifs et du déroulement d'un cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	<i>Les informations communiquées aux participants s'appuient sur la fiche de séance. Les objectifs et le déroulement d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis sont présentés aux participants de manière compréhensible (vocabulaire utilisé, ...). Les participants sont alertés sur la nécessité de faire part d'éventuelles difficultés lors d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis. La tenue des participants est vérifiée au début d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis (vêtements adaptés, absence de bijoux, ...).</i>
	C.1.5.2 – Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer au cycle de séances d'initiation ou de découverte du tennis sans risque.		<i>Les participants avec handicaps ou difficultés spécifiques sont identifiés. La possibilité de prendre en compte les besoins, handicaps, maladies, blessures ou difficultés spécifiques dans le cadre d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis est analysée (repérage des situations ou activités risquant de poser un problème, possibilité de proposer des adaptations ou des variantes, ...). Les participants ne pouvant pas être accueillis dans le cadre d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en raison de leurs besoins, maladies, blessures,</i>

			<p><i>handicaps ou difficultés spécifiques sont orientés vers des activités ou structures adaptées.</i></p>
<p>A.1.6 – Animation de séances d’initiation ou de découverte du tennis</p>	<p>C.1.6.1 – Communiquer avec les différents publics tout au long d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis en veillant à adopter un discours adéquat avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap</p>		<p><i>Les consignes nécessaires à la réalisation d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis sont données aux participants (techniques, organisationnelles, ...)</i> <i>Le vocabulaire utilisé pour présenter les consignes est clair et adapté au niveau des participants (découverte ou initiation) avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.</i> <i>Les consignes sont reformulées ou ajustées si nécessaires au cours d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis.</i> <i>Le vocabulaire spécifique du tennis est explicité.</i> <i>Les éventuelles difficultés de communication des participants sont prises en compte (personnes en situation de handicap par exemple)</i></p>
	<p>C.1.6.2 – Mettre en œuvre une séance d’initiation ou de découverte du tennis en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques au tennis</p>		<p><i>L’occupation de l’espace (intérieur, extérieur) par les participants est encouragée.</i> <i>Les caractéristiques de l’espace de pratique du tennis sont prises en compte (intérieur / extérieur).</i> <i>L’adaptation des stratégies en fonction des rôles et statuts (en tant qu’attaquant ou défenseur, partenaire, adversaire, arbitre, ...) est explicitée aux participants.</i> <i>L’utilisation d’un objet médian (balle, raquette, etc.) est pertinente compte tenu des objectifs d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis.</i> <i>L’utilisation du matériel au cours d’une séance est argumentée.</i> <i>Les techniques de marquage de points, de définition de la cible sont exploitées au cours d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis.</i> <i>Le respect des principes et des logiques internes du tennis par les participants est évalué.</i> <i>L’espace et le matériel à disposition sont utilisés de manière adaptée.</i> <i>Des adaptations ou modifications des gestes et mouvements sont proposées en cas de besoin des participants.</i> <i>Les règles de gestion du temps et du score sont explicitées et respectées.</i></p>
	<p>C.1.6.3 – Accompagner les différents publics tout au long d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.</p>		<p><i>Les situations et activités proposées sont conformes à la fiche d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis.</i> <i>Les participants sont observés au cours d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis.</i> <i>Les réussites et progrès des participants sont soulignés et encouragés.</i> <i>Les retours effectués aux participants bienveillants.</i> <i>Les difficultés rencontrées par les participants sont identifiées.</i> <i>Les choix sont justifiés au regard des connaissances (scientifiques, sociales, cognitives) et de l’expérience de l’éducateur.</i> <i>Les aides techniques utilisées par les personnes en situation de handicap sont prises en compte dans l’accompagnement à la réalisation d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis.</i></p>
	<p>C.1.6.4 – Adapter son animation d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis auprès de différents publics, en veillant au respect de la réglementation en vigueur en matière d’encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération</p>		<p><i>Les adaptations à apporter pour transposer l’animation d’une séance d’initiation ou de découverte du tennis sur au moins un autre type de publics.</i> <i>Les adaptations proposées sont adaptées aux besoins et caractéristiques des différents publics.</i></p>

A.1.7 – Mise en sécurité des participants et des tiers	C.1.7.1 – Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en s'assurant de leur bonne compréhension		<p><i>Les modalités d'utilisation du matériel et les risques associés sont explicités de manière claire.</i></p> <p><i>La bonne compréhension des consignes de sécurité par les participants est vérifiée avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.</i></p>
	C.1.7.2 – Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis		<p><i>Les zones d'évolution sont sécurisées.</i></p> <p><i>Le port des équipements de protection est vérifié (lorsque nécessaire).</i></p> <p><i>Les situations à risque pour les participants et les tiers sont identifiées dans la conduite d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.</i></p> <p><i>Les risques associés aux caractéristiques du public (enfants, adultes, seniors, personnes en situation de handicap ...) sont pris en compte dans la conduite d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.</i></p> <p><i>La conduite d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis est adaptée aux risques identifiés.</i></p> <p><i>Les situations de mauvaise utilisation du matériel sont identifiées et stoppées.</i></p> <p><i>Les situations de non-respect des règles de sécurité sont identifiées et stoppées.</i></p>
A.1.8 – Bilan d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis	C.1.8.1 – Analyser le déroulement d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis en tenant compte des objectifs fixés		<p><i>Le niveau de satisfaction des participants est évalué en cours et/ou en fin d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.</i></p> <p><i>Les points forts et les points faibles de la séance sont identifiés en fin d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.</i></p> <p><i>L'atteinte des objectifs d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis est mesurée en s'appuyant sur des critères objectifs.</i></p>
	C.1.8.2 – Formuler des modifications ou des ajustements lors d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.		<p><i>Les éléments à réajuster ou à modifier pour les prochaines séances d'initiation ou de découverte du tennis sont identifiés</i></p> <p><i>Les propositions d'ajustement ou de modification tiennent compte des objectifs d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis et des constats effectués au cours d'une séance d'initiation ou de découverte du tennis.</i></p>

**CQP « Educateur Tennis »,
Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences n°2 (BC2) : Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif			
A.2.1 – Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.1.1 – Informer les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur	<p>Au cours de son stage, le candidat doit construire une action de communication soit pour promouvoir une activité qu'il doit mettre en œuvre (exemple : organisation d'une séance de démonstration...), soit pour promouvoir un événement organisé par la structure d'accueil et auquel il doit participer.</p> <p>En prenant comme point de départ cette action de communication, le candidat doit rédiger un écrit expliquant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment il a informé le public de cette activité ou de cet événement. - Comment il a organisé ses activités. - Comment il a communiqué et travaillé en équipe. <p>Cet écrit est visé par le tuteur du candidat, qui émet un avis à partir d'une grille mise à disposition, et adressé aux évaluateurs avec l'écrit, en amont de l'entretien.</p> <p>Ceux-ci examinent l'écrit du candidat puis conduisent un</p>	<i>Les différents types de publics accueillis par la structure sont identifiés</i> <i>Les informations délivrées sur le fonctionnement de la structure (éléments réglementaires, pratiques, ...) et sur les règles de vie à respecter sont conformes aux consignes en vigueur</i> <i>Les informations diffusées sont adaptées aux besoins de l'interlocuteur</i>
	C. 2.1.2 – Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis (participants, famille, entourage, ...)		<i>Des informations sont communiquées aux publics accueillis de manière régulière (démarrage de l'activité, points d'étapes, mise en perspective en fin de cycle, ...).</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements sont fiables.</i> <i>Les informations orales délivrées sur les activités et événements permettent aux publics de s'orienter dans les activités proposées en fonction de leurs souhaits et aptitudes</i> <i>L'expression orale est adaptée à la typologie des publics accueillis (enfants, familles, adultes, ...).</i> <i>L'implication des publics accueillis dans les activités et la vie de la structure est recherchée.</i>
	C. 2.1.3 – Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure		<i>L'outil choisi (réseau social, mail, ...) est adapté aux informations à délivrer.</i> <i>La posture adoptée dans les communications avec les participants est professionnelle (distance, absence de familiarité, prise en compte de l'image de la structure, ...).</i> <i>Les échanges sont effectués en conformité avec la politique de communication de la structure (accord de la structure, prise en compte de sa politique de communication, ...).</i>
A 2.2 – Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif	C. 2.2.1 – Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires		<i>Les horaires et la durée des séances et activités sont adaptées aux contraintes des participants.</i> <i>Les contraintes liées à la disponibilité des ressources nécessaires aux séances et activités sont prises en compte.</i> <i>Un interlocuteur compétent est alerté au sein de la structure en cas de difficulté.</i>

	C.2.2.2 – Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur	entretien individuel d'une durée de 30 minutes maximum, dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions par les évaluateurs.	<p><i>Le matériel prévu est conforme aux prérogatives en vigueur</i></p> <p><i>Le matériel défectueux est écarté</i></p> <p><i>La quantité de matériel disponible est adaptée</i></p> <p><i>La structure d'accueil (ou le participant) est informée du caractère défectueux du matériel</i></p> <p><i>Des propositions d'adaptation sont formulées en cas d'absence ou d'indisponibilité de matériel</i></p>
	C. 2.2.3 – Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	<p><i>Les différentes réglementations ayant un impact sur son activité sont repérées (occupation de l'espace public, diffusion publique de musique, ...).</i></p>
A.2.3 – Communication et travail en équipe	C. 2.3.1 – Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés		<p><i>Les intervenants avec lesquels il est nécessaire de communiquer sont repérés (membres de l'équipe salariés et bénévoles, intervenants extérieurs, partenaires, autres usagers des équipements sportifs utilisés, ...).</i></p> <p><i>L'organisation des activités tient compte des contraintes (horaires, matérielles, organisationnelles, ...) des autres intervenants.</i></p> <p><i>Les informations nécessaires à une bonne coordination entre intervenants sont transmises.</i></p>
	C. 2.3.2 – Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur		<p><i>Les interlocuteurs de la structure chargés du suivi des activités sont identifiés.</i></p> <p><i>Les informations fournies sur les activités réalisées sont claires et exploitables.</i></p> <p><i>Les retours des responsables de la structure sont pris en compte.</i></p>
	C.2.3.3 – Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur		<p><i>Les signes évocateurs de risques (comportements, témoignages, symptômes associés à une violence physique, psychologique, à une discrimination, ...) sont repérés</i></p> <p><i>Les situations potentielles de discrimination ou de violence sont signalées à un interlocuteur compétent dans le respect des procédures d'alerte en vigueur</i></p>

**CQP « Educateur Tennis »,
Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation**

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc de compétences n°3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives			
A.3.1 – Recherche d'emploi et d'activités à animer	C.3.1.1 – Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations	Il est demandé au candidat de présenter un projet professionnel. Pour le guider dans la préparation de l'épreuve, une trame est mise à sa disposition par la CPNEFP. Néanmoins, aucun écrit n'est obligatoire. Le jour des épreuves, les évaluateurs conduisent un entretien individuel d'une durée de 30 minutes maximum dont 10 minutes de présentation du projet par le candidat et 20 minutes de questions.	<i>Les sources d'information à solliciter sur l'emploi sportif sont repérées (différents types de structures, branches professionnelles, secteur public / secteur privé, ...). Les principaux acteurs du secteur sportif sont identifiés (Ministère, fédérations sportives, clubs, secteur marchand, ...). Les sources d'informations permettant de repérer les opportunités spécifiques à son territoire sont identifiées.</i>
	C.3.1.2 – Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport		<i>Les avantages et inconvénients des différents types de contrats de travail utilisés dans l'emploi sportif sont identifiés. Les principales dispositions de la réglementation en vigueur dans le domaine du multi-salariat et de la pluriactivité est identifiée. Les solutions les plus adaptées à une situation donnée sont identifiées et argumentées.</i>
A.3.2 – Programmation d'actions de formation et de professionnalisation	C.3.2.1 – Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.		<i>Les impacts de la réglementation en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération sont identifiés. Les limites de ses prérogatives d'exercice sont repérées. Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés.</i>
	C.3.2.2 – Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité	Les stagiaires en situation de handicap s'étant déclarés auprès de l'organisme de formation bénéficient d'adaptations particulières pour le déroulement de ces épreuves	<i>Les sources d'information sur les formations et les parcours de formation et de professionnalisation dans le domaine du sport (ou connexe au sport le cas échéant) sont repérés. Les cas nécessitant le recours à une formation complémentaire sont repérés.</i>